# **RÈGLEMENT NO 0309-458**

AMENDANT LE RÈGLEMENT 0309-000 SUR LE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-2182 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-2171 ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS À USAGES MIXTES COMPRENANT DES USAGES DU GROUPE HABITATION ET DE LA CLASSE D'USAGES (C-3) AUX ÉTAGES

VU l'avis de motion numéro AM-14165/21-02-16 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire tenue le 16 février 2021;

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1.-**

Le règlement de zonage numéro 0309-000, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 5, paragraphe 1), afin d'agrandir la zone C-2182 à même une partie de la zone H-2171, le tout tel qu'illustré sur le plan numéro 0309-458.1, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 » pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit tout au long.

#### **ARTICLE 2.-**

Le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, est modifié aux grilles des usages et des normes visées à l'article 6, paragraphe 1), à la grille des usages et des normes de la zone C-2182, à la section « normes spécifiques » :

- À la sous-section « Dispositions spécifiques » applicable à la zone en ajoutant la note « (5) »;
- À la sous-section « Notes » en ajoutant la note « (5) Chapitre 12, section 1, sous-section 3 »

Le tout tel que montré à la grille des usages et normes de la zone C-2182 jointe au présent règlement comme annexe « 2 » pour en faire partie intégrante comme si elle était décrite tout au long.

## **ARTICLE 3.-**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

JANICE BÉLAIR-ROLLAND

La Greffière de la Ville,

La Mairesse,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP

AL/Im

Avis de motion : Adoption du projet de règlement : 16 février 2021 16 février 2021

Consultation publique écrite : Adoption du second projet : Demande de participation à un référendum : 24 février au 11 mars 2021 16 mars 2021

24 mars au 8 avril 2021

Adoption: Approbation : Entrée en vigueur : \*\*\*